
Arrondissement du
RAINCY

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NOISY-LE-GRAND.

SEANCE DU JEUDI 22 JUILLET 2010 A 19 H 30

L'an deux mille dix, le jeudi vingt-deux juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de NOISY-LE-GRAND, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAJON Michel, Maire.

Délibération n° 150

OBJET : SOCAREN :

PRESENTS :

- Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)
- Présentation du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique au titre de l'année 2009 dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches.

MAIRE : M. PAJON Michel.

ADJOINTS AU MAIRE : M. MIERSMAN Michel, Mme DUFFRENE Sylvie, M. EPINARD Serge, Mme LE BLEIS Mireille, M. FOUCHY Marc, Mme LECLERC Véronique, Mme COEURJOLY Béatrice, Mme EMERY Muriel, M. BOURGUIGNAT Alain, M. RIZZO Michel, M. PICANT Thierry, Mme DIALLO Thérèse, M. ULRICH Thierry, M. BOUSQUET Sébastien.

CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. ELLEBOODE Michel, Mme GEFFROY Carole, M. CARRE Hervé, Mme LAUGENIE Catherine, Mme DARAOUI Fathya, M. SZYMANSKI Sylvain, Melle DAROT Géraldine, M. LAMBRY Fabien, M. SLASTANOVA Ivan, Mme CLAVEAU Michèle, M. HUMEAU Yann, M. MORERE Jean-Marc, M. ALLEMON Eric, M. OBTEL Olivier, Mme MAFFRAND Héléne, Mme MARTINS Marylise, M. TESTA Richard, M. CLERIL Emmanuel.

ABSENTS REPRESENTES :

ADJOINTS AU MAIRE : M. CONSTANT Emmanuel, Mme PALAYSI Nicole, Mme CHAMBAUD Marie-Thérèse.

CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. PEREIRA DE ALMEIDA Amadeu, Mme HENRY Maryvonne, Mme DENIS Frédérique, M. OBERRIEDER Gilles, Mme CONSTANT Agnès, M. ZENAINI Rachid, Mme JOLY Cécile, Melle HAMROUNI Sana, Mme MARSIGNY Brigitte, Mme SUPLICE Chantal, M. VERGNENEGRE Jacques.

ABSENTS :

CONSEILLERS MUNICIPAUX : M. DOUSSAIN Etienne, Mme MONNIN Sylvie.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection pour la présente session d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur PICANT Thierry est désigné comme Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Nombre de membres
composant le Conseil 49

Présents à la séance
ou représentés 47

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2010

Délibération n° 150

Objet : SOCAREN :

- Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL)
- Présentation du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique au titre de l'année 2009 dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-3,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 300-5,

VU la loi du 7 juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locales et notamment les articles 5 et 8,

CONSIDERANT que la ville a confié à la SOCAREN, Société d'Economie Mixte, la réalisation de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches dans le cadre d'une convention publique d'aménagement en date du 30 mai 2005,

CONSIDERANT le compte rendu financier annuel transmis par la SOCAREN à la Ville, en application des dispositions inscrites à l'article 22 de la convention précitée,

CONSIDERANT le rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique établi par la SOCAREN au titre de l'année 2009 dans le cadre de la convention publique d'aménagement de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches,

Ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré à la majorité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale ci-annexé.

ARTICLE 2 : De prendre acte de l'examen du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique établi par la SOCAREN au titre de l'année 2009 dans le cadre de la convention publique d'aménagement de l'opération d'aménagement du Clos aux Biches.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé les membres présents.

Document déposé à la
Sous-Préfecture du Raincy

le 30.7.10
Publié le 30.7.10
ou notifié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Pour le Maire et par délégation

Patricia ADRIEN-PINET
Directrice Générale Adjointe



V. C.R.A.C.L DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CLOS AUX BICHES

V.1 Note de conjoncture

L'EPPC de l'exercice précédent a été établi sur les bases d'une durée de réalisation fixée au 31 décembre 2014, suite à l'avenant n°1 à la CPA intervenu le 22 décembre 2008 et sous réserve que le PLU approuvé en juillet 2007 et modifié par délibération du 27 novembre 2008 soit devenu définitif.

La durée de l'opération du Clos aux Biches est directement liée à la levée des différents recours à l'encontre de l'opération et du plan local d'urbanisme.

L'objectif initial était de réaliser l'opération en deux étapes : dans un premier temps il était prévu d'obtenir une Déclaration d'Utilité Publique sur un premier îlot dit « opérationnel » afin d'acquérir les terrains avant de commercialiser les charges foncières et de réaliser les travaux de VRD.

Une fois achevée cette première tranche fin 2011, les îlots 2 et 3 seraient réalisés ; l'opération devant être terminée fin 2014.

Sans remettre en cause l'objectif initial de réaliser l'opération en deux étapes ; il nous paraît prudent de réfléchir à un nouveau calendrier plus réaliste intégrant les recours actuels et prévoyant un allongement prévisionnel de la durée de réalisation de l'opération.

Dans l'attente du jugement rendu par le tribunal Administratif de Cergy Pontoise, il nous paraît nécessaire de prévoir la prise en compte d'une prolongation des délais de l'opération.

Afin d'acheter très en amont les terrains et notamment ceux de l'îlot 1 d'une surface d'environ 40 000m², la SOCAREN s'est constitué une trésorerie par des emprunts garantis par la ville et par des avances de trésorerie accordées par la commune.

La collectivité devra décider vraisemblablement de proroger par avenants la durée des emprunts et le remboursement des avances de trésorerie consenties par la ville à la SOCAREN initialement jusqu'à fin 2014.

Sous réserve de la signature de la DUP sur le premier îlot par le préfet en T4/2010, l'équilibre en trésorerie pourrait être obtenu dès T4/2011 entre les recettes obtenues par les ventes de charges foncières et les dépenses de foncier, de travaux et de gestion, à conditions que l'arrêté de DUP soit purgé de tout recours.

Les bases financières de l'EPPC, équilibré sur la base de 61 M€ de recettes ont été établies sur des hypothèses de coût d'acquisition des terrains, de ventes de charges foncières valeur T1/2008. Au fil des ans, il conviendra de s'adapter aux fluctuations du marché.

Document déposé à la
Sous-préfecture de Raincy
le 30 10
Publié le 30 10
OU BORDÉ
ACTE RENTRÉ A L'ETATRE
Borde le Centre et l'Etat délégué
Patricia ADRIEN-PINET
Directrice Générale Adjointe

V.2 Bases des E.P.P.C au 11 Juin 2010

I. RETROCESSIONS PREVISIONNELLES DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU CLOS AUX BICHES DE LA SOCAREN A LA VILLE DE NOISY LE GRAND : surface totale 96 730m²

LIBELLE	EN M ² SHON	SURFACES A RETROCEDER OU EN COURS	SURFACES RETROCEDEES	TOTAL TERRAIN EN M ²
EQUIPEMENTS PUBLICS :				
-groupe scolaire	6 000		7 910	
-équipement sportif	2 000		2 500	
-équipement de quartier	500		500	
-petite enfance	800		1 090	
Sous-Total Equipements Publics	9 300		12 000	
ESPACES PUBLICS RETROCEDES				
- Ilot 1			6 900	
- Ilot 2			10 100	
- Ilot3			7 000	
- Ilot 4			0	
Sous-Total Voirie et Parking			24 000	
TOTAL RETROCESSION			36 000	

II. RECAPITULATIF DES TERRAINS A RETROCEDER DE LA VILLE :

c) Gratuitement	24 000 m ²
d) Au cout d'acquisition	12 000 m ²
Total :	36 000 m²

III. DROITS A CONSTRUIRE A RETROCEDER A LA VILLE POUR 1€ SYMBOLIQUE

Groupe scolaire	6 000 m ² SHON
Equipement sportif	2 000 m ² SHON
Equipement de quartier	500 m ² SHON
Petite enfance	800m ² SHON
Total :	9 300 m² SHON

IV. HYPOTHESES OPTIMUM DE TRESORERIE PENDANT LA DUREE DE L'OPERATION*

1. Emprunts

3 500 K€ garanti par la ville, en T3/2005
2 000K€ garanti par la ville, en T4/2006

2. Avances

1 500 K€ avance de trésorerie ville en T4/2006
2 500 K€ avance de trésorerie ville en 2 versements : 1^{er} versement : 1.5 M€ reçu le 18/12/07 et le 2nd versement : 1 M€ reçu le 21/05/08
1 000 K€ avance de trésorerie ville en un versement : en T1/2010

3. Remboursements

- a) Emprunt de 3 500 K€, remboursement en capital de : 1 134 K€ en T1/2012
1 166 K€ en T1/2013
1 199 K€ en T1/2014
- b) Emprunt de 2 000 K€, remboursement en capital de : 638 K€ en T2/2012
666 K€ en T2/2013
696 K€ en T2/2014
- c) 7 599 K€ ; terrains ville
- c1. Terrains acquis avant la signature de la CPA, transférés le 6 Janvier 2006 : 3 530 K€, à payer en fin d'opération
soit : - 2 415 K€ pour l'ilot 1
- 896 K€ pour l'ilot 2
- 219 K€ pour l'ilot 3
- C2. Terrains acquis après la signature de la CPA : 4 069 K€ paiement le jour de la signature de chaque lot soit :
- 1 786 K€ pour l'ilot 1 en 2010
- 1 968 K€ pour l'ilot 2 en 2012
- 315K€ pour l'ilot 3 en 2011
- d) Avances : 1 500 K€ au 31/12/2014
2 500 K€ au 31/12/2014
1 000 K€ au 31/12/2014

V.3 TABLEAU DES ACQUISITIONS FONCIERES REALISEES EN 2009 EN K€ TTC

2009.						
AW 438, 53 rue des Aulnettes	1119	Consorts VANIER	2009	400 000€	Libre	400 000€
AW 637, 58 rue Pierre Brossolette	884	Consort NAWROT	2009	345 000€	Libre	345 000€
S/total année 2009						745 000€

V.4 EPPC au 31/12/2014

RECETTES EN K€ TTC	CUMUL AU 31/12/2005			CUMUL AU 31/12/2006			CUMUL AU 31/12/2007			CUMUL AU 31/12/2008			CUMUL AU 31/12/2009			CUMUL AU 31/12/2014		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Localif Social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 242	343	6 585
Ventes de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 633	1 300	7 933
Accession 0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 315	1042	6 357
Fonciers lot 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 190	2 485	20 675
ILOT opérationnel : 40975 m² SHON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 364	298	5 662
Localif Social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 496	881	5 377
Ventes de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 855	1 344	8 199
Accession 0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 710	2 520	19 230
Fonciers lot 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 244	343	6 587
ILOT 2 : 37 110 m² SHON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 465	1267	7 732
Localif Social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 465	875	5 340
Ventes de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 171	2 485	19 656
Accession 0 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550	108	658
Fonciers lot 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 721	2 593	20 314
ILOT : 38 900 m² SHON	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surface commerciale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0	100
Vente foncières : 5 200 m²	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 721	2 593	20 314
FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produit financiers	1	0	1	18	0	18	80	0	80	140	0	140	164	0	164	515	0	515
TOTAL RECETTES	1	0	1	18	0	18	80	0	80	140	0	140	164	0	164	59 843	7 798	67 641
DEPENSES EN K€ TTC																		
Achat terrains lot 1	0	0	0	3814	0	3814	4574	0	4574	4909	0	4909	4909	0	4909	11 051	0	11 051
Achat terrains lot 2	0	0	0	925	0	925	1 283	0	1 283	1 283	0	1 283	1 683	0	1 683	10 945	0	10 945
Achat terrains lot 3	0	0	0	1066	0	1066	1 718	0	1 718	1 718	0	1 718	1 718	0	1 718	13 372	0	13 372
Achat terrains lot 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345	0	345	345	0	345
Sous-total acquisition	0	0	0	5805	0	5 805	7 575	0	7 575	7 910	0	7 910	8 655	0	8 655	35 713	0	35 713
Frais d'acquisition et d'éviction	0	0	0	74	0	74	97	0	97	101	0	101	111	0	111	800	0	800
Depollution des terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	585	115	700
Travaux de connexion réseaux	0	0	0	10	2	12	10	2	12	10	2	12	10	2	12	84	18	102
Travaux de désamiantage et de démolitions	0	0	0	30	0	30	191	37	228	191	37	228	244	48	292	1 505	295	1 800
divers et imprévus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	3	15	13	3	15	502	98	600
Sous-total frais d'acquisition et démolition	0	0	0	115	2	117	298	39	337	310	42	352	376	53	430	3 476	524	4 000
Total acquisition terrains nus	0	0	0	5 920	2	5 922	7 873	39	7 912	8 220	42	8 262	9 031	53	9 084	39 189	524	40 713
VRD, aménagement de surface	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 050	794	4 844
Espace verts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	753	147	900
Equipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125	25	150
Aléas et imprévus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250	49	299
Total VRD aménagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 578	1 015	2 593
Urbanisme et architecte en chef	0	0	0	11	2	13	10	21	31	107	21	128	136	27	163	585	115	700
BET paysage et Loi sur l'Eau	0	0	0	56	11	67	0	13	13	64	13	77	85	17	102	167	33	200
BET VRD et assainissement	0	0	0	94	18	112	120	24	144	119	24	144	119	24	144	477	93	570
BET diagnostic archéologique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59	11	70
BET démolition et diagnostic désamiantage	0	0	0	30	6	36	35	7	42	38	8	46	41	8	49	251	49	300
Geomètre	3	0	3	20	4	24	20	4	24	20	4	24	25	4	29	184	36	220
Bureau de contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	2	10	42	8	50
Assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84	16	100
Divers et imprévus techniques	3	1	4	52	10	62	60	12	72	74	15	89	74	15	89	200	39	239
Total honoraires techniques	3	1	4	236	52	288	406	30	436	423	164	587	454	37	491	2 049	400	2 449
Taxes foncières	0	0	0	4	0	4	20	0	20	20	0	20	42	0	42	100	0	100
Intérêts d'emprunts	1	0	1	90	0	90	285	0	285	560	0	560	766	0	766	1 425	0	1 425
Frais financiers court terme	0	0	0	1	0	1	2	0	2	2	0	2	4	0	4	200	0	200
Frais de gestion et de commercialisation	180	34	214	515	100	615	1 039	201	1 240	1 558	305	1 863	2 050	402	2 452	4 521	866	5 387
Conseils extérieurs	0	0	0	12	2	14	23	5	28	34	7	41	55	11	66	251	49	300
Divers et imprévus techniques	0	0	0	0	0	0	4	5	9	4	1	5	4	1	5	229	43	272
Total frais annexes	181	34	215	622	102	724	1 373	206	1 579	2 192	308	2 500	2 921	414	3 335	6 717	978	7 695
TVA à payer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES	187	35	222	3 276	162	3 438	6 122	325	6 447	7 310	515	7 825	8 908	564	9 472	53 133	7 790	60 923
Emprunt / apport	0	0	0	-186	0	-186	-3 257	0	-3 257	-6033	0	-6 033	-7 084	0	-7 084	108	0	108
TREASORERIE	0	0	0	3 314	0	3 314	2 467	0	2 467	2 418	0	2 418	766	0	766	0	0	0

V.5 ETAT PREVISIONNEL DE LA CONSOMMATION DES FRAIS DE GESTION ACTUALISE

Année	Frais de Société TTC (1) consommés en 2005, 2006, 2007, et 2008 et 2009 estimés pour les années suivantes	Frais de l'opération HT (2) consommés en 2005, 2006, 2007 et 2008 et 2009 autorisés pour les années suivantes	Frais de l'opération TTC (3) consommés en 2005, 2006, 2007 et 2008 et 2009 autorisés pour les années suivantes	Frais de gestion consommés et estimés TTC (4)= 1+ 3	Cumul de frais de gestion TTC consommés* Puis autorisés par le CA du 11/12/09	Observations
2005	10	171	204	214	241	Hors forfait de 240 K€ TTC imputés
2006	9	327	392	401	615	pour chacune des années 2005 et 2006
2007	26	500	599	625	1 240	Sur la ZAC du Clos St Vincent
2008	41	483	578	619	1 859	
2009	41	454	543	584	2 443	
2010	40	502	600	640	3 083	
2011	40	502	600	640	3 723	
2012	40	502	600	640	4 363	
2013	40	502	600	640	5 003	
2014	40	502	600	640	5 643	
TOTAL	327	4 445	5 316	5 643		

V.6 COMMENTAIRES DU BILAN AU 31/12/2009

V.1 RECETTES : 164 K€

Produits financiers, placement de la trésorerie

V.2 DEPENSES : hors taxes 12 438 K€

V.2.1 Acquisition foncières : 8 655 K€

Achats de 16 pavillons

V.2.2 Frais d'acquisitions de démolitions : 378 K€

Frais d'acquisitions de 14 pavillons et de terrains cédés le 6 Janvier 2006 par la ville à la SOCAREN pour 111 K€.

Désamiantage, démolition et déconnexion des réseaux des pavillons : 244 K€

V.2.3 Travaux de VRD et aménagement : 0 K€

Pas de travaux à ce jour

V.2.4 Honoraires techniques : 484 K€

V.2.4.1 Architecte en chef et urbaniste : 136 K€

V.2.4.2 BET paysage et Loi sur l'Eau : 85 K€

V.2.4.3 BET VRD et assainissement : 119 K€ AVP global de la ZAC

V.2.4.4 BET démolition et diagnostic amiante : 41 K€

V.2.4.5 Géomètre : 21 K€ relevé des voies existantes et découpage des lots

V.2.4.6 Divers et imprévus : 74 K€

V.2.5 Frais annexes : hors taxes 2 921 K€ TTC

V.2.5.1 Taxe foncières : 42 K€ : remboursement au prorata des acquisitions des taxes foncières

V.2.5.2 Intérêts d'emprunts : 766 K€ : intérêts sur les emprunts DEXIA de 3,5 M€ et de 2,5 M€

V.2.5.3 Frais financiers sur court terme et agios : 4 K€

V.2.5.4 Frais de gestion et commercialisation : 2 050 K€ : consommation conforme aux prévisions des CA de 2006, de 2007, et des CA du 15 Mars 2009

V.2.5.5 Conseils extérieurs : 55 K€ : cabinet FIDAL, gestion des contentieux, constats d'huissier

V.2.5.6 Divers et imprévus contentieux : 4 K€ : référé préventif avant démolition du 45 avenue Montaigne

V.2.5.7 Remboursement de 484 K€ de TVA

V.1 RECETTES : 61 038 K€ TTC

V.2 DEPENSES : 60 931 K€ TTC

V.2.1 ACQUISITIONS FONCIERES : 35 713 K€ TTC

V.2.2 Frais d'acquisitions et démolitions : 4 000 K€ TTC

V.2.3 Travaux de VRD et aménagement : 6 193 K€ TTC

V.2.4 Honoraires techniques : 2 451 K€ TTC

V.2.5 Frais annexes : 7 695 K€ TTC

V.2.6 TVA à payer : 4 879 K€ TTC

SOLDE PREVISIONNEL : 108 K€

Rapport spécial sur les conditions d'exercice du Droit de Prémption
Urbain, prérogative de puissance publique
(Article L. 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ANNEE 2009

Exercice par la SOCAREN du Droit de Prémption Urbain dans le périmètre de l'opération
d'aménagement du Clos aux Biches.

Aux termes de l'article 11-2 de la Convention Publique d'Aménagement du 30 Mai 2005, la
commune de Noisy-le-Grand a délégué à la SOCAREN son droit de prémption urbain sur le
périmètre de la ZAC DU Clos aux Biches à compter du 1 er Octobre 2005.

Cet article a été supprimé par délibération du conseil municipal de la commune de Noisy-le-Grand
le 24 Juillet 2008.

Cependant, l'avenant n°1 à la CPA en date du 22 Décembre 2008 a rétabli cette délégation.

Au cours de l'année 2009, un bien immobilier a été acquis par voie de prémption par la
SOCAREN.

Il s'agit de la propriété suivante :

Consorts NAWROT, AW 637, 884 m², bâti 58 rue Pierre Brossolette :

- DIA du 17 Mars 2009, 420 000 €
- Avis de France Domaine du 24 Avril 2009, 420 000 €
- Offre d'acquérir de la SOCAREN du 11 Mai 2009, 345 000 €
- Accord sur ce prix du 25 Mai 2009.

MAIRIE DE NOISY-LE-GRAND
Sous-Préfecture de Raincy
le 30.7.10.....
Publié le 30.7.10.....

ACTE RENTRANT EN EXECUTION
Pour le Maire en délégation
Patricia ADRIEN-PIRETTI
Directrice Générale Adjointe